

## Avis et prises de position

### Conseil des monuments et sites du Québec

---

Number 93, Summer 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16235ac>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Éditions Continuité

#### ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

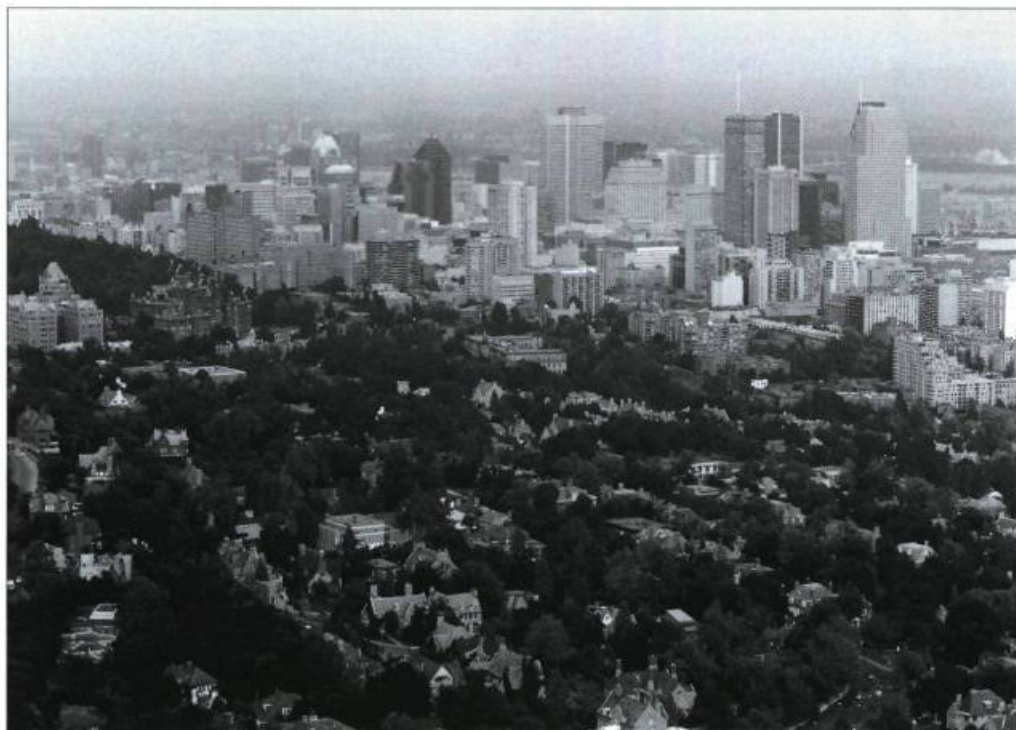
---

#### Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2002). Avis et prises de position. *Continuité*, (93), 64–66.



## QUEL AVENIR POUR LE MONT ROYAL ?



Vue de la partie ouest du mont Royal.

Photo: Pierre Kohler

**P**oint culminant des célébrations du 125<sup>e</sup> anniversaire du parc du Mont-Royal, le Sommet du mont Royal se déroulait le 14 mars dernier au centre-ville de Montréal. Organisé par les Amis de la montagne en partenariat avec le Centre de la montagne, la Ville de Montréal et Héritage Montréal, ce sommet réunissait de nombreux acteurs tous intéressés par l'avenir du mont Royal. Invités à discuter des enjeux de la protection et de la mise en valeur de la montagne, les participants ont également pu prendre connaissance de la Charte du mont Royal, un outil de sensibilisation et de mobilisation préparé au cours de l'année précédente par les Amis de la montagne et leurs partenaires. Il faut dire que les Amis de la montagne avaient

bien préparé le terrain en tenant, au cours de l'automne 2001 et de l'hiver 2002, cinq forums publics, dans plusieurs arrondissements de la nouvelle ville, en vue de préparer et d'alimenter la discussion lors du Sommet.

### POURQUOI MAINTENANT ?

Malgré les efforts concertés déployés jusqu'à maintenant et nonobstant certaines mesures de protection prises par la Ville, l'avenir du mont Royal est encore bien précaire (voir *Continuité*, n° 90, automne 2001). Selon les organisateurs du Sommet, la montagne aurait subi au fil des 10 dernières années des pertes appréciables sur le plan des espaces verts, des boisés, de l'aménagement paysager et des bâtiments patrimoniaux.

Seules une position claire et des mesures de protection énergiques peuvent freiner l'érosion de ce site emblématique.

Forts de constats similaires de la part d'instances internationales en matière de patrimoine, les Amis de la montagne et les nombreux intervenants montréalais sentent l'heure du consensus venue. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) partage le même point de vue dans un document intitulé *Le Sommet du mont Royal* publié en l'an 2000. Selon ICOMOS, les pressions du développement, l'inefficacité des mesures de protection, l'absence d'approches de conservation intégrées, voire la contradiction entre les actions des divers acteurs gouvernementaux

constitueraient des menaces pour le mont Royal.

### UNE PROPOSITION

Le Sommet du 14 mars dernier aura permis de débattre d'une proposition de moyens concrets pour protéger la montagne. Cette proposition comprend l'identification d'un territoire élargi du mont Royal, l'attribution d'un statut reconnaissant la spécificité du mont Royal et la création d'une instance responsable de la coordination et de la gestion des interventions sur ce territoire.

Le Comité de suivi du mont Royal, spécialement formé pour l'occasion, s'est vu confier la tâche de réviser la proposition initiale en fonction des conclusions et des consensus issus des discussions de cette journée et de la présenter lors du Sommet sectoriel sur le mont Royal de la Ville de Montréal tenu le 9 avril dernier. Il ressort de ce travail que la meilleure solution à court terme est d'adopter une loi spécifique pour le mont Royal. Cette loi devrait prévoir des mesures de planification, des mécanismes efficaces de mise en œuvre et la création d'une nouvelle instance, la Commission du mont Royal.

### UNE CHARTE POUR LE MONT ROYAL

Le Sommet du mont Royal du 14 mars a été l'occasion de présenter la Charte du mont Royal. Inspirée des chartes internationales et de la

Déclaration québécoise du patrimoine, cette charte de la montagne, sans portée juridique mais à valeur morale, figure comme un énoncé de principes généraux devant guider les diverses interventions sur la montagne. Le tout, bien entendu, est construit dans un esprit de conservation, de protection et de mise en valeur de la montagne. Les institutions, les organismes et les individus s'intéressant à la montagne sont invités à adhérer aux principes régissant cette charte.

#### L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Du 21 au 24 mai 2002, à la demande de la ministre de la Culture et des Communications, madame Diane Lemieux,

la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) a tenu des audiences publiques sur les mesures de sauvegarde nécessaires à la préservation du mont Royal et plus particulièrement sur les valeurs à préserver, le périmètre à couvrir et les modes de gestion du territoire visé. La CBCQ recommandera-t-elle l'adoption d'une loi spécifique comme le souhaitent les organismes de patrimoine? Et que fera la ministre de ces recommandations? Cela reste à suivre...

#### AU CALENDRIER

Un autre sommet, le Sommet de Montréal, s'est déroulé les 4, 5 et 6 juin 2002. Au moment de mettre sous presse,



Vue du mont Royal à partir du centre-ville de Montréal.

Photo : Pierre Kohler

### LES PRÉMISSSES DE LA RÉVISION DU COMITÉ DE SUIVI (EXTRAITS)

« Le mont Royal représente un territoire plus grand que l'actuel site du patrimoine constitué en 1987 par l'ancienne Ville de Montréal. Ce territoire s'inscrit à l'intérieur du quadrilatère formé par les artères suivantes : boulevard Décarie, avenue Van Horne, rues Saint-Urbain et Sherbrooke. Les limites devront être précisées.

- Ce vaste territoire comporte une diversité de composantes naturelles, paysagères, bâties, historiques ou archéologiques à protéger et à mettre en valeur. Des zones distinctes délimitées sur la base de certaines valeurs et composantes de la montagne doivent être identifiées pour permettre une gestion cohérente de ce territoire urbain. Pour chacune de ces zones, des règles et des mesures de protection différentes et adaptées à leurs caractéristiques devront s'appliquer.
- Les composantes naturelles et paysagères de la montagne ont été identifiées comme des éléments essentiels à protéger et à mettre en valeur. La difficulté de circonscrire le milieu naturel (ex. : végétation, habitats fauniques, écosystèmes naturels) a été soulevée. Cette préoccupation rejoint les propositions d'étendre dans la ville la composante « nature » de la montagne plutôt que l'inverse. Le besoin d'identifier les aménagements paysagers comme des créations humaines patrimoniales et de les protéger, restaurer et mettre en valeur comme telles a aussi été souligné.
- Les propriétés institutionnelles incluses dans le périmètre identifié sont des composantes importantes du patrimoine bâti et culturel de la montagne et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est clairement ressorti cependant que leur développement doit se faire dans le respect des composantes naturelles et paysagères de la montagne. De plus, des inquiétudes ont été exprimées quant au risque que le changement de fonction possible de certaines propriétés au profit de développements résidentiels n'entrave les possibilités d'accès public à la montagne.
- Les secteurs urbanisés de la montagne, résidentiels ou commerciaux, dans les cinq arrondissements de la montagne regroupent, pour leur part, des composantes d'intérêt patrimonial variable et se différencient du cœur et de la couronne institutionnelle.
- Finalement, au-delà du territoire circonscrit, l'importance des vues vers et depuis la montagne à l'échelle de l'île et de la région métropolitaine interpelle encore un autre niveau de définition du territoire. Cette dimension additionnelle viserait à protéger, entre autres, le profil de la montagne au centre du territoire urbain et certains couloirs visuels qui donnent une qualité particulière à la trame et au tissu urbains. »



Une vue de Montréal à partir du sentier de l'escarpement dans le parc du Mont-Royal.

Photo : Mario Masson et Daniel Chartier, Ville de Montréal

## LA CHARTE DU MONT ROYAL (EXTRAITS)

« Œuvre conjuguée de la nature et de diverses cultures, le mont Royal constitue un monument exceptionnel qui contribue à la personnalité vivante et à la qualité environnementale et humaine de Montréal.

À titre individuel et collectif, nous sommes tous gardiens du patrimoine naturel, paysager, architectural ou historique du mont Royal dans notre propre intérêt comme au nom de celui des générations futures.

En conséquence, nous énonçons les principes suivants :

- Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences et la culture afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à-propos et la qualité des gestes que nous posons en harmonie avec ce lieu et son génie et d'en tirer l'enseignement nécessaire, pour notre propre bénéfice comme pour celui des générations à venir ;
- Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits, qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain ;
- Œuvrer de concert pour conserver et mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères, patrimoniales ou urbaines du mont Royal. »

## Saint-Placide protège ses vues

Le CMSQ a récemment été informé par un groupe de citoyens que l'usine Lacroix Packaging, implantée dans la municipalité de Saint-Placide dans les Laurentides, entretenait un projet d'agrandissement.

Le développement de l'usine risquait de compromettre les efforts investis par tous les membres de la collectivité au cours des 10 dernières années afin de développer une fierté et d'embellir le milieu, en mettant notamment en valeur les particularités historiques et patrimoniales du lieu (voir *Continuité* n° 84, printemps 2000, p. 27).

Le principal problème était en fait l'envergure de la construction projetée. Sa démesure

compromettait le caractère invitant de l'entrée du village de Saint-Placide. De plus, la zone tampon d'une dizaine de mètres seulement entre les bâtiments villageois et l'usine suscitait des interrogations. Suffirait-elle à éviter l'effet de démesure entre la nouvelle usine et les habitations à proximité ?

En définitive, les citoyens de Saint-Placide, forts de l'appui du CMSQ, ont réussi à préserver leur milieu de vie. Le projet d'agrandissement n'a pas été abandonné, mais il a été passablement modifié à la satisfaction des protecteurs du patrimoine.

l'événement n'avait pas encore eu lieu. Cette rencontre doit, entre autres, favoriser la coordination, la protection et la mise en valeur du mont Royal, en fonction des priorités retenues. Dès maintenant, on parle de mettre sur pied des chantiers ainsi qu'un mécanisme de suivi étalé sur une période de cinq ans.

### LA POSITION DU CMSQ

Le Conseil des monuments et sites du Québec reconnaît depuis longtemps la valeur inestimable de cette montagne. D'ailleurs, il s'est à maintes reprises prononcé sur la protection des éléments qui composent le site. Dans un dossier de cette envergure, seule la tenue d'une vaste consultation publique permet de soutenir les efforts consentis par les divers partenaires concernés. Le CMSQ souhaite

donc que, dans un avenir très proche, on puisse déterminer les valeurs à préserver, le périmètre à couvrir et les modes de gestion appropriés de manière à ce que les actions à entreprendre aient la portée souhaitée, soit mettre le mont Royal à l'abri des sempiternelles menaces qui font craindre pour son intégrité et sa pérennité.

### Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

#### MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Isabelle Brosseau, étudiante; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Denise Caron, historienne; Michel Prévost, archviste; Susan Ross, architecte; Michel Sharpe, historien; Ève Wertheimer, stagiaire en architecture.

#### MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Fabienne Dornic, architecte stagiaire; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Louis Gagnon, historien de l'art; Clément Gamache, citoyen; Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

#### POUR INFORMATION :

Lucie Ramsay, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté d'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7  
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042  
cmsq@megaquebec.net

Marie-Ève Bonenfant, agente de liaison  
Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6  
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347  
Téléc.: (418) 647-6483  
cmsq@megaquebec.net